

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 07 Juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Saturnin FRANCILLONE Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI ; Mme Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL
Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
Mme Karine GATIBELZA par M Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Yvon COMBES ; Mme Clar RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA ; M Christia BADLOU

*Date de la convocation***01/07/2022***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2022/07/69**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022/04/09 ÉLECTION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A
CARACTERE PERMANENT**

Par délibération n°2022/04/09 le conseil municipal de la commune a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

En raison des démissions intervenues récemment au sein du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres élus.

Les membres sont les suivants :

Titulaires :

- 1-Jean-Louis SAINILY
- 2-Bruno FELICIANNE
- 3-Ephrem GLORIEUX
- 4-Christiane TREIL-ALBON

Suppléants :

- 1-Yvon COMBES
- 2-Gladys BURAT
- 3-Richard PROMENEUR
- 4-Anny GENIPA

La liste arrivée en deuxième position désigne :

Titulaire :

- 1- Benjamin GRACCHUS

Suppléants :

- 1-Edwige BEMATOL

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°2022/04/09 afin de prendre en compte les modifications ci-dessus :

Le conseil Municipal,

Vu les articles L1411-5 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant la nécessité d'élire par le conseil municipal les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- De modifier de la délibération n° 2022/ 04/09

ARTICLE 2 De désigner les membres ci-dessous pour constituer la Commission d'Appel d'offres à caractère permanent :

Titulaires

- 1 Jean-Louis SANSILY
- 2 Bruno FELICIANNE
- 3 Ephrem GLORIEUX
- 4 Christian TREIL-ALBON
- 5 Benjamin GRACCHUS

Suppléants

- 1 Yvon COMBES
- 2 Gladys BURAT
- 3 Richard PROMENEUR
- 4 Anny GENIPA
- 5 Edwige BEMATOL

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire



Jocelyn SAPOTILLE